



ARRÊTÉ N°2023/77

OBJET : Vente de fleurs pour la Fête des mères

Ô LES FLEURS 5 rue Heurtault

Le Maire de la Commune de Saint Aubin du Cormier,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les dispositions du Code de la Route et celles du Code Pénal,
VU la demande de Mme M. Aitaissa en date du 9 mai 2023,
Considérant qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique dans les voies et places publiques,

ARRETE

Article 1 : Afin de sécuriser la vente de fleurs pour la Fête des mères, la boutique de fleuriste O'les fleurs est autorisée à fermer la rue Heurtault, entre « le sulky » et le coiffeur « hair du temps » le **dimanche 4 juin 2023**.

Des barrières seront mises en place à chaque extrémité de la rue, par le demandeur.

Article 2 : Toutes les mesures de sécurité devront être prises et mises en place par les demandeurs.

Article 3 : Toutes les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la loi.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des services de la Commune de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Madame la Directrice des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie Autonome Territoriale de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, sont chargés chacun en ce qui les concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté dont il leur sera remis ampliation et qui sera publié et affiché, selon les formes prévues par l'article L 2122-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, le 10 mai 2023



Maire
Édouard BÉGASSE



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier

Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh
 Ville de Saint-Aubin du Cormier